

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00310

Numéro SIREN : 353 176 647

Nom ou dénomination : FINANCIERE MSO

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2022 sous le numéro de dépôt 1612

Greffes le 0 MAI 2022

A 1612



**FINANCIERE MSO**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 429 408 euros  
SIEGE SOCIAL : 1825, route du Nord 82000 MONTAUBAN  
RCS MONTAUBAN N°353.176.647

**CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 16 Mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 Mars, à neuf heures, le conseil de surveillance s'est réuni au siège social sur la convocation faite par son Président.

Sont présents et ont émarginé la feuille de présence :

- Monsieur Jean-Louis MARTY,
- Madame Monique MARTY,

Les deux membres du conseil de surveillance étant présents, le conseil peut, conformément aux dispositions de l'article L 225-82 du Code de Commerce, valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARTY.

Assistent à la réunion :

- Madame Camille VALES, Présidente du Directoire,
- Monsieur David JEAN, Membre du Directoire et Directeur Général.

Lecture est donnée du procès-verbal des délibérations de la dernière séance du conseil, lequel est adopté sans observation.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Nomination de Monsieur Michel COTTES en tant que membre du Conseil de Surveillance.

**PREMIERE RESOLUTION**

Le Conseil de surveillance suite au décès d'un de ses membres Madame MACARD survenu le 15 Septembre 2021 propose la nomination de

Mr Michel COTTES Domicilié 35 Rue de la Colonne 47000 AGEN en tant que Membre de Conseil de Surveillance pour une durée de six années, soit jusqu'au 16 Mars 2028.

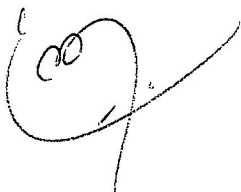
Michel COTTES ainsi nommé introduit en séance, déclare accepter lesdites fonctions.

Il déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Conseil de Surveillance, et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions

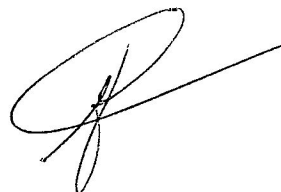
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 Heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Le Président du Conseil  
Jean-Louis MARTY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'L' followed by a long horizontal stroke.

Un membre du Conseil  
Monique MARTY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop followed by a long horizontal stroke.